ARTCURIAL

BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

JOANN SFAR

2582 26 AVRIL 2014 – PARIS

SAMEDI 26 AVRIL 2014

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

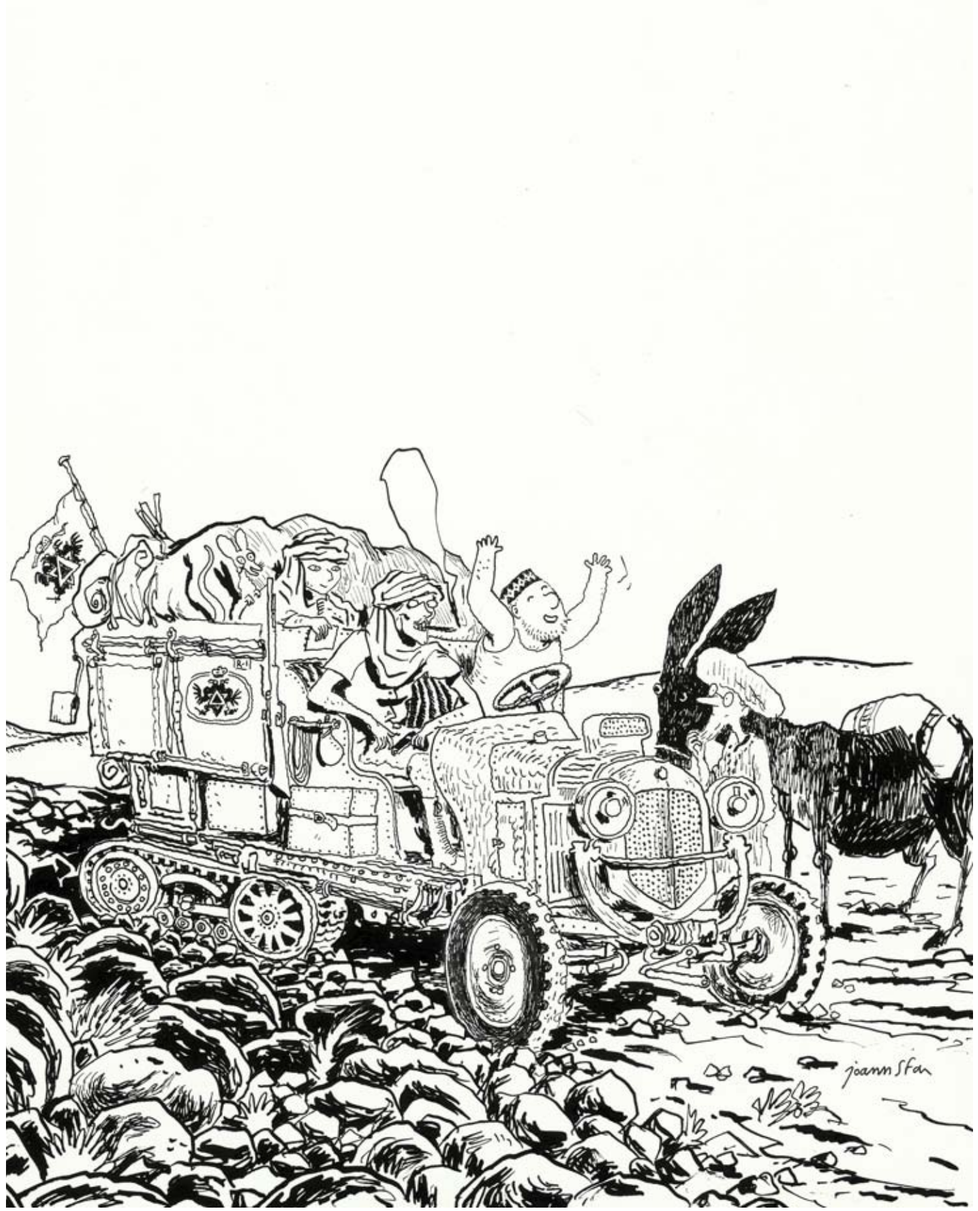
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES



Joann SFAR

Le Chat du Rabbin • Le Petit Prince • Chagall en Russie
Grand Vampire • Petit Vampire


On ne voit bien qu'avec le coeur.
L'essentiel est invisible pour les yeux.


joann Sfar



Joann SFAR

Les valeurs visuelles défendues par Joann Sfar sont assez éloquentes pour faire de lui un auteur de bande dessinée classique, au sens noble : sérieux et sans artifices, pleinement conscient d'être un artiste de la forme, loin de tout concept, et au service de l'image. Le goût du descriptif, qu'il paraisse gothique ou victorien, contribue à complexifier les images avec des compositions pleines de vie mais lisibles – les planches à l'encre de Chine montrent comment les lignes s'articulent entre elles puis déterminent une tonalité d'ensemble – et il ne faudrait pas en sous-estimer le caractère intuitif.

Dessiner n'est pas anodin, c'est un exercice impitoyable, sans fard, où l'artiste s'efforce de répondre à des questions primordiales, avec des moyens réduits. Il faut arriver à retranscrire ce qui fait l'essence des choses. L'académisme, le bruit ou la vanité n'ont certainement pas leur place : une feuille blanche et une plume, rien d'autre. Le silence est une nécessité intrinsèque, tout comme le gothique flamboyant imprime une élévation spirituelle à travers une cathédrale, et qu'il le veuille ou non, le dessinateur s'abandonne à cette forme si particulière de réalité sans illusion.

La bande dessinée a ses exigences – elle dessine et raconte avec une logique interne – et le trait, sans lequel elle n'existerait pas, qu'il soit linéaire, expressionniste ou fantaisiste, est toujours signifiant. La plume de Joann Sfar est incisive, la mise en page souvent dense pour mieux suprendre et perdre le regard, et le trait « sculpté » atteste de sa filiation avec Moebius, qui savait conjuguer vérité esthétique et distanciation hallucinatoire.

L'encre de Chine fait miroiter des choses qui demandent qu'on s'y arrête un moment : la régularité et les ondulations, l'allégorie et la souveraineté, une multitude de petits caractères qui se combinent comme des notes, une invitation lancée au spectateur. Son interprétation du *Petit Prince*, autour d'un dialogue imaginaire, nous en apprend beaucoup sur la structure de son travail. Le dessin, d'une élégance de miniaturiste, revendique une certaine spontanéité et prolonge intelligemment l'écriture : il s'approprie, métamorphose le texte et dépasse ainsi le cadre, trop limité, de l'illustration.

Le Chat du Rabbin procède de la même rigueur graphique : une ligne précise, proche de l'enluminure mais néanmoins indépendante, avec peu de repentir, détermine une unité picturale et soutient l'expression. Le désir de clarté de Joann Sfar n'efface pas pour autant les frémissements qui mettent son style en évidence : une calligraphie tendue et serrée qui est un point de contact entre deux mondes et qui renforce les contrastes lorsque c'est nécessaire, la minutie ludique des détails, un archétype singulier et poétique qui se cache derrière cet infime tremblement aisément reconnaissable.


Moi
tu m'as
manqué!





ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F.TAJAN

7, Rond-Point des Champs-Élysées
75008 Paris

ASSOCIÉS

Francis Briest, Co-Président
Hervé Poulain
François Tajan, Co-Président

Fabien Naudan, Vice-Président

Directeur associé senior
Martin Guesnet

Directeurs associés
Stéphane Aubert
Emmanuel Berard
Olivier Berman
Isabelle Bresset
Matthieu Fournier
Bruno Jaubert
Matthieu Lamoure

JOANN SFAR
VENTE N°2582

Téléphone pendant l'exposition
Tél.: +33 (0)1 42 99 20 11

Commissaire-Priseur
François Tajan

Expert :
Éric Leroy
Tél.: +33 (0)1 42 99 20 17
eleroy@artcurial.com

Renseignements :
Saveria de Valence
Tél.: +33 (0)1 42 99 20 11
sdevalence@artcurial.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES

Mercredi 23 avril
11h – 19h
Jeudi 24 avril
11h – 19h
Vendredi 25 avril
11h – 18h
Et sur rendez-vous avec l'expert

VENTE
LE SAMEDI 26 AVRIL 2014
À 14H

Catalogue visible sur internet
www.artcurial.com

Comptabilité vendeurs
Donatien Zayat
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 23
dzayat@artcurial.com

Comptabilité acheteurs
Léonor de Ligondes
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 05
ldeligondes@artcurial.com

Artcurial Live Bid
Assistez en direct aux ventes aux enchères d'Artcurial et enchérissez comme si vous y étiez, c'est ce que vous offre le service, *Artcurial Live Bid.*
Pour s'inscrire : www.artcurial.com

Ordres d'achat, enchères par téléphone :
Élodie Landais
Tél. : +33 (0)1 42 99 20 51
bids@artcurial.com

1
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
L'INTÉGRALE 2010
Encre de Chine pour la couverture de l'Intégrale du *Chat du Rabbin* publiée en 2010 aux éditions Dargaud.
Signé. 43 x 29,5 cm.
Est joint le dessin à l'encre de Chine, également publié, pour les personnages de la couverture.
Signé. 43 x 29,5 cm.

30 000 — 40 000 €



1



1



2
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
LE PARADIS TERRESTRE
Encre de Chine pour la couverture de cet album publié en 2005 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 42 x 29,5 cm.

30 000 – 40 000 €



3
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
JÉRUSALEM D'AFRIQUE
Encre de Chine pour la couverture de cet album publié en 2006 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 41 x 29,5 cm.

30 000 – 40 000 €



4
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
L'INTÉGRALE
Encre de Chine pour la quatrième de couverture de l'Intégrale du *Chat du Rabbin* publiée en 2010 aux éditions Dargaud.
Signé. 42 x 29,5 cm.

20 000 – 30 000 €



5
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
LE MALKA DES LIONS
Encre de Chine pour la planche 46 de cet album publié en 2002 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



6
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
JÉRUSALEM D'AFRIQUE
Encre de Chine pour la planche 2 de cet album publié en 2006 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



7
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
LE PARADIS TERRESTRE
Encre de Chine pour la planche 43 de cet album publié en 2005 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



8
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
LE PARADIS TERRESTRE
Encre de Chine pour la planche 42 de cet album publié en 2005 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



9
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
JÉRUSALEM D'AFRIQUE
Encre de Chine pour la planche 31 de cet album publié en 2006 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



10
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
JÉRUSALEM D'AFRIQUE
Encre de Chine pour la planche 63 de cet album publié en 2006 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Très belle planche avec Tintin et Milou.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



11
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
JÉRUSALEM D'AFRIQUE
Encre de Chine pour la planche 4 de cet album publié en 2006 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



12
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
L'EXODE
Encre de Chine pour la planche 17 de cet album publié en 2003 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



13
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
L'EXODE
Encre de Chine pour la planche 16 de cet album publié en 2003 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



14
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
LE PARADIS TERRESTRE
Encre de Chine pour la planche 1 de cet album publié en 2005 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



15
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
LE MALKA DES LIONS
Encre de Chine pour la planche 30 de cet album publié en 2002 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



16
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
LE MALKA DES LIONS
Encre de Chine pour la planche 5 de cet album publié en 2002 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



17
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
L'EXODE
Encre de Chine pour la planche 20 de cet album publié en 2003 aux éditions Dargaud, collection Poisson Pilote.
Signé. 32 x 24 cm.

10 000 – 15 000 €



18
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE CHAT DU RABBIN
Encre de Chine et crayons de couleur pour deux esquisses réalisées pour le film d'animation *Le Chat du Rabbin*.
Signés. 45 x 32 cm.

8 000 – 12 000 €



18



18



19
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE PETIT PRINCE
Encre de Chine et crayons de couleur pour la planche 36 de cet album publié en 2008 aux éditions Gallimard.
Signé. 35 x 25 cm.

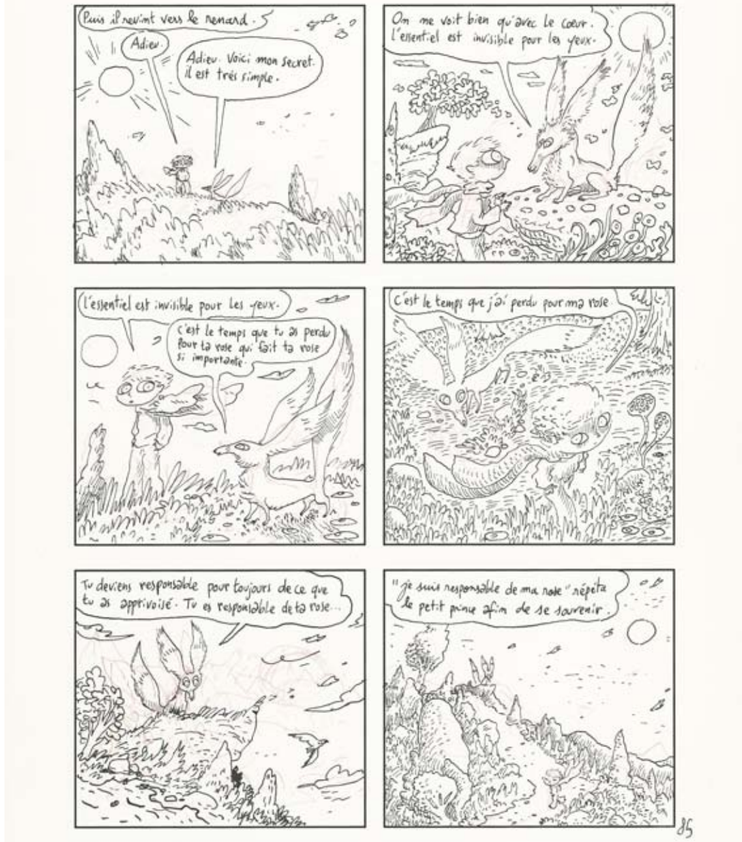
10 000 – 15 000 €



20
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE PETIT PRINCE
Encre de Chine et crayons de couleur pour la planche 85 de cet album publié en 2008 aux éditions Gallimard.
Signé. 35 x 25 cm.
Très belle planche avec le Petit Prince, le renard et en case 2 et 3 l'un des plus beaux aphorismes d'Antoine de Saint-Exupéry.

10 000 – 15 000 €



21
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE PETIT PRINCE
Encre de Chine et crayons de couleur pour la planche 43 de cet album publié en 2008 aux éditions Gallimard.
Signé. 35 x 25 cm.
Très belle planche avec la déclaration d'amour de la rose au Petit Prince.

10 000 – 15 000 €



22
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE PETIT PRINCE
Encre de Chine et crayon de couleur pour la planche 82 de cet album publié en 2008 aux éditions Gallimard.
Signé. 35 x 25 cm.

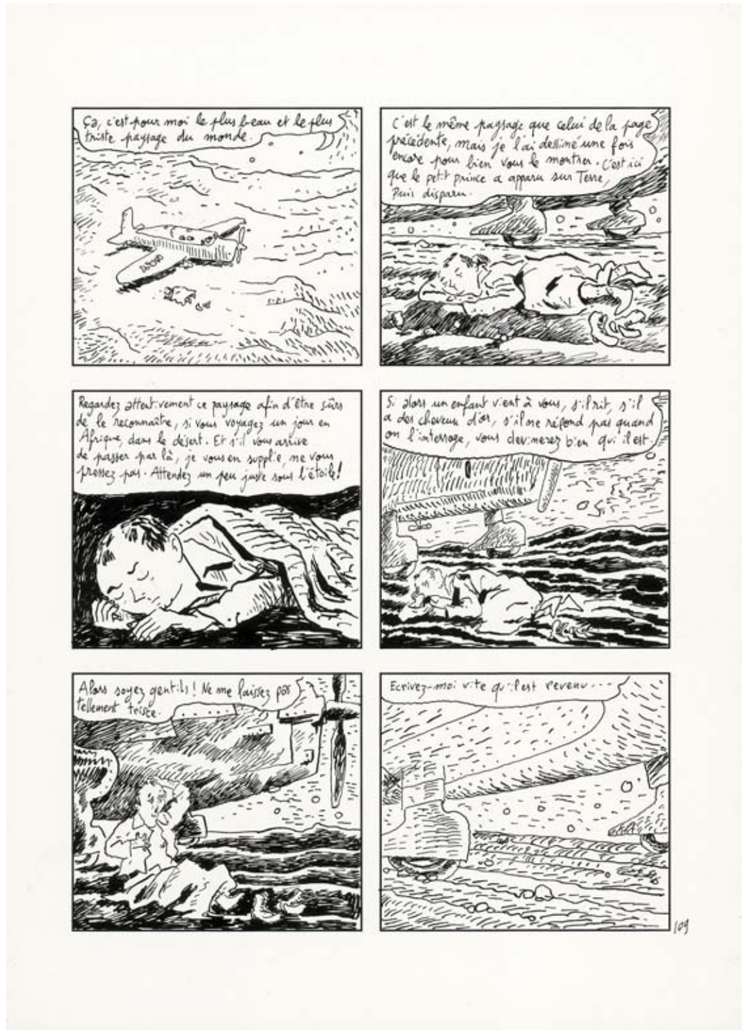
10 000 – 15 000 €



23
Joann SFAR
(Né en 1971)

LE PETIT PRINCE
Encre de Chine pour la planche 109 de cet album publié en 2008 aux éditions Gallimard.
Signé. 35 x 25 cm.
Très belle planche avec Antoine de Saint-Exupéry endormi et son avion Simoun bicolore avec lequel il entreprit plusieurs raids au Moyen Orient.

10 000 – 15 000 €



24
Joann SFAR
(Né en 1971)

CHAGALL EN RUSSIE
Encre de Chine pour un projet inédit de couverture.
Signé. 40,5 x 30 cm.

15 000 – 20 000 €



25
Joann SFAR
(Né en 1971)

CHAGALL EN RUSSIE
PREMIÈRE PARTIE
Encre de Chine pour la dernière page de cet album.
Signé. 40,5 x 30 cm.
Dessin accompagné de son esquisse, encre de Chine
et crayons de couleur, adhésifs sur les côtés.
Signé. 40,5 x 30 cm.

18 000 – 22 000 €



25



25



26
Joann SFAR
(Né en 1971)

CHAGALL EN RUSSIE
SECONDE PARTIE
Encre de Chine et crayons de couleur pour la planche en page 30 de cet album publié en 2011 aux éditions Gallimard.
Signé. 35 x 25 cm.

8 000 – 12 000 €



27
Joann SFAR
(Né en 1971)

CHAGALL EN RUSSIE
SECONDE PARTIE
Encre de Chine et crayon de couleur pour la planche en page 49 de cet album publié en 2011 aux éditions Gallimard.
Signé. 35 x 25 cm.

8 000 – 12 000 €



28
Joann SFAR
(Né en 1971)

CHAGALL EN RUSSIE
SECONDE PARTIE
Encre de Chine et crayons de couleur pour la planche en page 46 de cet album publié en 2011 aux éditions Gallimard.
Signé. 35 x 25 cm.

8 000 – 12 000 €



29
Joann SFAR
(Né en 1971)

GRAND VAMPIRE
QUAI DES BRUNES
Encre de Chine pour la couverture de cet album
publié en 2003 aux éditions Delcourt.
Signé. 42 x 29,5 cm.

20 000 – 30 000 €



30
Joann SFAR
(Né en 1971)

GRAND VAMPIRE
Encre de Chine pour la page de titre des albums
de la série publiés aux éditions Delcourt.
Signé. 42 x 29,5 cm.

15 000 — 20 000 €



31
Joann SFAR
(Né en 1971)

PETIT VAMPIRE
PETIT VAMPIRE ET LES PÈRES NOËLS VERTS
Encre de Chine pour la couverture de cet album
publié en 2004 aux éditions Delcourt.
Signé. 42 x 29,5 cm.

20 000 – 30 000 €



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par les articles L 312-4 et suivant du Code de commerce. En cette qualité Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. les rapports entre Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente.

1 – Le bien mis en vente

a) Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

b) Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

c) Les indications données par Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

d) Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les estimations peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions peuvent à cette occasion être arrondies différemment des arrondissements légaux.

2 – La vente

a) En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès d'Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve le droit de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires et d'effectuer un déposit. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

b) Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan.

c) Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.
À toutes fins utiles, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve le droit d'enregistrer les communications téléphoniques durant la vente. Les enregistrements seront conservés jusqu'au règlement du prix, sauf contestation.

d) Artcurial Briest Poulain F Tajan pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente, pour lesquels elle se réserve le droit de demander un déposit de garantie et qu'elle aura acceptés. Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le déposit de garantie sera renvoyé sous 72h.
Si Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

e) Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve le droit de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint.
En revanche le vendeur n'est pas autorisé à porter lui-même des enchères directement ou par le biais d'un mandataire.
Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifié publiquement avant la vente.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.
En cas de contestation Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

g) Sous réserve de la décision de la personne dirigeant la vente pour Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, l'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.
Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu. L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix. en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve le droit de ne délivrer le lot qu'après encaissement du chèque.

h) Pour faciliter les calculs des acquéreurs potentiels, Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan pourra être conduit à utiliser à titre indicatif un système de conversion de devises. Néanmoins les enchères ne pourront être portées en devises, et les erreurs de conversion ne pourront engager la responsabilité de Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan.

3 – L'exécution de la vente

a) En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot et par tranche dégressive les commissions et taxes suivantes :

1) Lots en provenance de la CEE :
• Pour les œuvres originales : 22 %
+ TVA au taux en vigueur.
• Pour les albums : 24,70%
+ TVA au taux en vigueur.
2) Lots en provenance hors CEE :
(indiqués par un ○).
Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'import, (5,5 % du prix d'adjudication, 20 % pour les bijoux et montres, les automobiles, les vins et spiritueux et les multiples).
3) Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE.
Un adjudicataire CEE justifiant d'un n°de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.
Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et taxes, même en cas de nécessité d'obtention d'une licence d'exportation. L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :
- En espèces : jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité ;
- Par chèque ou virement bancaire ;
- Par carte de crédit : VISA, MASTERCARD ou AMEX (en cas de règlement par carte American Express, une commission supplémentaire de 1,85 % correspondant aux frais d'encaissement sera perçue).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.
Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se sera pas fait enregistrer avant la vente, il devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.
Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

c) Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra recourir contre Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, dans l'hypothèse où par suite du vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication, l'indemnisation qu'il recevra de l'assureur de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan serait avérée insuffisante.

d) Le lot ne sera délivré à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Dans l'intervalle Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra facturer à l'acquéreur des frais de d'entreposage du lot, et éventuellement des frais de manutention et de transport.
À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.
En outre, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :
- Des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- Le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- Le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.
Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

e) Les achats qui n'auront pas été retirés dans les sept jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris), pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

f) L'acquéreur pourra se faire délivrer à sa demande un certificat de vente qui lui sera facturé la somme de 60 euros TTC.

4 – Les incidents de la vente

En cas de contestation Artcurial-Briest-Poulain-F. Tajan se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

a) Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

b) Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pourra utiliser des moyens vidéos. en cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

5 – Préemption de l'État français

L'état français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues conformément aux textes en vigueur.
L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'état manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'état français.

6 – Propriété intellectuelle - reproduction des œuvres

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.
En outre Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan dispose d'une dérogation lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.
Toute reproduction du catalogue de Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.
La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de présentation de l'œuvre.

7 – Biens soumis à une législation particulière

Les conditions précédentes s'appliquent aux ventes de toutes spécialités et notamment aux ventes d'automobiles de collection.
Cependant, les commissions que l'acheteur devra acquitter en sus des enchères par lot et par tranche dégressive seront les suivantes :
• de 1 à 300 000 euros : 16 % + TVA au taux en vigueur (soit 3,13 %).
• de 300 001 à 600 000 euros : 12 % + TVA au taux en vigueur (soit 2,35 %).
• Au-delà de 600 001 euros : 10 % + TVA au taux en vigueur (soit 1,96 %).

a) Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description.

b) Les véhicules sont vendus en l'état. les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'une voiture peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente. L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des véhicules, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

c) Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

d) Compte tenu de l'éventuelle évolution de l'état des automobiles, comme il est dit en b), il est précisé que les fourchettes de prix ne sont données qu'à titre strictement indicatif et provisoire. en revanche, les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

e) Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents afférents à chaque véhicule, notamment les contrôles techniques qui sont à leur disposition auprès de la société de ventes. Cependant, des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant ou de leur caractère de compétition. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

f) Les véhicules précédés d'un astérisque (*) ont été confiés à Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan par des propriétaires extra-communautaires. Les acheteurs devront acquitter une TVA de 5,5 % en sus des enchères, qui pourra être remboursée aux acheteurs extracommunautaires sur présentation des documents d'exportation dans un délai d'un mois après la vente, à défaut de quoi cette TVA ne pourra être remboursée.

g) Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

h) L'enlèvement des véhicules devra impérativement être réalisé le lendemain de la vente au plus tard. Passé ce délai, ils demeureront aux frais, risques et périls de leur propriétaire.

8 – Retrait des lots

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

9 – Indépendance des dispositions

Les dispositions des présentes conditions générales d'achat sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

10 – Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée.
La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat.
Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

Protection des biens culturels

Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan participe à la protection des biens culturels et met tout en œuvre, dans la mesure de ses moyens, pour s'assurer de la provenance des lots mis en vente dans ce catalogue.

Banque partenaire :
Neuflize OBC
ABN AMRO

CONDITIONS OF PURCHASE IN VOLUNTARY AUCTION SALES

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan

Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan is a company of voluntary auction sales regulated by the law of the 10 July 2000.
In such capacity Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan acts as the agent of theseller who contracts with the buyer.
The relationships between Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan and the buyer are subject to the present general conditions of purchase which can be modified by saleroom notices or oral indications before the sale, which will be recorded in the official sale record.

1 – Goods for auction

a) The prospective buyers are invited to examine any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan is at disposal of the prospective buyers to provide them with reports about the conditions of lots.

b) Description of the lots resulting from the catalogue, the reports, the labels and the verbal statements or announcements are only the expression by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan of their perception of the lot, but cannot constitute the proof of a fact.

c) The statements by made Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan about any restoration, mishap or harm arisen concerning the lot are only made to facilitate the inspection thereof by the prospective buyer and remain subject to his own or to his expert's appreciation. The absence of statements Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan by relating to a restoration, mishap or harm, whether made in the catalogue, condition reports, on labels or orally, does not imply that the item is exempt from any current, past or repaired defect. Inversely, the indication of any defect whatsoever does not imply the absence of any other defects.

d) Estimates are provided for guidance only and cannot be considered as implying the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.
Estimates cannot constitute any warranty assurance whatsoever.
The estimations can be provided in several currencies; the conversions may, in this case or, be rounded off differently than the legal rounding.

2 – The sale

a) In order to assure the proper organisation of the sales, prospective buyers are invited to make themselves known to Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan before the sale, so as to have their personal identity data recorded.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to refuse admission to the auction sales premises to any prospective buyer for legitimate reasons.

b) Any person who is a bidder undertakes to pay personally and immediately the hammer price increased by the costs to be born by the buyer and any and all taxes or fees/expenses which could be due.
Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

c) The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. However, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan may graciously accept to receive some bids by telephone from a prospective buyer who has expressed such a request before the sale. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will bear no liability / responsability whatsoever, notably if the telephone contact is not made, or if it is made too late, or in case of mistakes or omissions relating to the reception of the telephone. For variety of purposes, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves its right to record all the telephone communications during the auction. Such records shall be kept until the complete payment of the auction price, except claims.

d) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan may accept to execute orders to bid which will have been submitted before the sale and by Artcurial Briest-Poulina-F.Tajan which have been deemed acceptable. Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan is entitled to request a deposit which will be refunded within 48hours after the sale if the lot id not sold to this buyer.
Should Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan receive several instructions to bid for the same amounts, it is the instruction to bid first received which will be given preference.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will bear no liability/responsibility in case of mistakes or omission of performance of the written order.

e) In the event where a reserve price has been stipulated by the seller, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price is reached.
The seller will not be admitted to bid himself directly or through an agent. The reserve price may not be higher than the low estimate for the lot printed in.

f) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will conduct auction sales at their discretion, in accordance with established practices.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to refuse any bid, to organise the bidding in such manner as may be the most appropriate, to move some lots in the course of the sale, to withdraw any lot in the course of the sale, to combine or to divide some lots in the course of the sale.
In case of challenge or dispute, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to designate the successful bidder, to continue the bidding or to cancel it, or to put the lot back up for bidding.

g) Subject to the decision of the person conducting the bidding for Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, the successful bidder will be the bidder would will have made the highest bid provided the final bid is equal to or higher than the reserve price if such a reserve price has been stipulated.
The hammer stroke will mark the acceptance of the highest bid and the pronouncing of the word "adjugé" or any equivalent will amount to the conclusion of the purchase contract between the seller and the last bidder taken in consideration.
No lot will be delivered to the buyer until full payment has been made.In case of payment by an ordinary draft/check, payment will be deemed made only when the check will have been cashed.

3 – The performance of the sale

a) In addition of the lot's hammer price, the buyer must pay the following costs and fees/taxes:
1) Lots from the EEC :
• For original works of art: 22 % + current VAT.
• For albums: 24.7 % + current VAT.
2) Lots from outside the EEC :
(indentified by an C).
In addition to the commissions and taxes indicated above, an additional import VAT will be charged (5,5% of the hammer price, 20% for jewelry and watches, motorcars, wines and spirits and multiples).
3) The taxes (VAT on commissions and VAT on importation) can be retroceded to the purchaser on presentation of written proof of exportation outside the EEC.
An EEC purchaser who will submit his intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.
The payment of the lot will be made cash, for the whole of the price, costs and taxes, even when an export licence is required.
The purchaser will be authorized to pay by the following means :
- in cash : up to 3 000 euros, costs and taxes included, for French citizen, up to 15 000 euros, costs and taxes included, for foreign citizen on presentation of their identity papers.
- By cheque or bank transfer.
- By credit card : VISA, MASTERCARD or AMEX (in case of payment by AMEX, a 1,85 % additional commission corresponding to cashing costs will be collected).

b) Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will be authorized to reproduce in the official sale record and on the bid summary the information that the buyer will have provided before the sale. The buyer will be responsible for any false information given.
Should the buyer have neglected to give his personal information before the sale, he will have to give the necessary information as soon as the sale of the lot has taken place.
Any person having been recorded by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan has a right of access and of rectification to the nominative data provided to Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan pursuant to the provisions of Law of the 6 July 1978.

c) The lot must to be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan, in the event where, due to a theft, a loss or a deterioration of his lot after the purchase, the compensation he will receive from the insurer of Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan would prove unsufficient.

d) The lot will be delivered to the buyer only after the entire payment of the price, costs and taxes. In the meantime Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan may invoice to the buyer the costs of storage of the lot, and if applicable the costs of handling and transport.
Should the buyer fail to pay the amount due, and after notice to pay has been given by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan to the buyer without success, at the seller's request, the lot is re-offered for sale, under the French procedure known as "procédure de folle enchère". If the seller does not make this request within a month from the date of the sale, the sale will be automatically cancelled, without prejudice to any damages owed by the defaulting buyer.
In addition, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to claim against the defaulting buyer, at their option :
- interest at the legal rate increased by five points,
- the reimbursement of additional costs generated by the buyer's default,
- the payment of the difference between the initial hammer price and the price of sale after "procédure de folle enchère" if it is inferior as well as the costs generated by the new auction.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan also reserves the right to set off any amount Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan may owe the defaulting buyer with the amounts to be paid by the defaulting buyer.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan reserves the right to exclude from any future auction, any bidder who has been a defaulting buyer or who has not fulfilled these general conditions of purchase.

e) For items purchased which are not collected within seven days from after the sale (Saturdays, Sundays and public holidays included), Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will be authorized to move them into a storage place at the defaulting buyer's expense, and to release them to same after payment of corresponding costs, in addition to the price, costs and taxes.

4 – The incidents of the sale

a) in case two bidders have bidden vocally, by mean of gesture or by telephone for the same amount and both claim title to the lot, after the bidding the lot, will immediately be offered again for sale at the previous last bid, and all those attending will be entitled to bid again.

b) So as to facilitate the presentation of the items during the sales, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will be able to use video technology.
Should any error occur in operation of such, which may lead to show an item during the bidding which is not the one on which the bids have been made, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan shall bear no liability/responsability whatsoever, and will have sole discretion to decide whether or not the bidding will take place again.

c) So as to facilitate the price calculation for prospective buyers, a currency converter may be operated by Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan as guidance. Nevertheless, the bidding cannot be made in foreign currency and Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will not be liable for errors of conversion.

5 – Pre-emption of the French state

The French state in entitled to use a right of pre-emption on works of art, pursuant to the rules of law in force.
The use of this right comes immediately after the hammer stroke, the representative of the French state expressing then the intention of the State to substitute for the last bidder, provided he confirms the pre-emption decision within fifteen days.
Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan will not bear any liability/responsibility for the conditions of the pre-emption by the French State.

6 – Intellectual Property Right - Copyright

The copyright in any and all parts of the catalogue is the property of Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan.
Any reproduction thereof is forbidden and will be considered as counterfeiting to their detriment.
Furthermore, Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan benefits from a legal exception allowing them to reproduce the lots for auction sale in their catalogue, even though the copyright protection on an item has not lapsed.
Any reproduction of Artcurial-Briest-Poulain-F.Tajan catalogue may therefore constitute an illegal reproduction of a work which may lead its perpetrator to be prosecuted for counterfeiting by the holder of copyright on the work.
The sale of a work of art does not transfer to its buyer any reproduction or representation rights thereof.

7 – Items falling within the scope of specific rules

For sales of cars - including both cars of collection and ordinary cars - special additional conditions apply, as stated hereafter.
In addition to the lot's hammer price, the buyer will have to pay the following costs per lot and by degressive brackes :
• From 1 to 300 000 euros :
16% + current VAT (i.e. 3.13%).
• From 300 001 to 600 000 euros :
12% + current VAT (i.e. 2.35%).
• Over 600 001 euros :
10% + current VAT (i.e. 1.96%).

a) Only the authenticity of the vehicle is guaranteed, taking into consideration the possible reservations made the description.

b) The vehicles are sold in their current condition. The information in the catalogue is not binding. Indeed, the condition of a car may vary between the time of its description in the catalogue and the time of its presentation at the sale. The exhibition taking place for several days prior to the sale and allowing awareness of the condition of the vehicles, no complaint will be accepted once the sale by auction is pronounced.

c) For administrative reasons, the designations of the vehicles use the information given on the official vehicle registration documentation.

d) Considering the possible evolution of the condition of the cars, as stated under b), it is specified that the price ranges are given strictly for informational purposes and on a provisional basis. Now, the estimations will be put out at the beginning of the exhibition and if need be, corrected publicly at the time of the sale and recorded in the minutes thereof.

e) The bidders are deemed to have read the documentation relating to each vehicle, notably the technical inspections which are available at the auction sales company. However, some vehicles may be sold without having been submitted to the examination of technical inspection because of their age, of their noncirculating condition or of their competition aspect. The public will have to inquire about it at the time of the preview and sale.

f) The vehicles preceded by an asterisk (*) have been consigned by owners from outside the EEC. The buyers will have to pay a VAT of 5.5% in addition to the hammer price, for which buyers from outside the EEC will be able to be reimbursed on presentation of export documentation within a time limit of one month after the sale, failing which it will not be possible to obtain reimbursement of such VAT.

g) The buyer has the burden and the exclusive responsibility for the change of registration of vehicles, notably within the time limit set forth by law.

h) The removal of vehicles must absolutely take place on the day after the auction sale, at the latest. Beyond this time limit, they will bestored at the costs and risks of their owner.

8 – Removal of purchases

The buyer has to insure its purchase, and Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan assumes no liability for any damage items which may occur after the sale.
All transportation arrangements are the sole responsibility of the buyer.

9 – Severability

The clauses of these general conditions of purchase are independant from each other. Should a clause whatsoever be found null and void, the others shall remain valid and applicable.

10 – Law and Jurisdiction

These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

Protection of cultural property

Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan applies a policy to prevent the sale of looted or stolen cultural property.

Bank :
Neuflize OBC
ABN AMRO

ARTCURIAL
BRIEST – POULAIN – F. TAJAN

7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES
75008 PARIS

T. +33 1 42 99 20 20
F. +33 1 42 99 20 21
E. CONTACT@ARTCURIAL.COM

www.artcurial.com

SAS au capital de 1 797 000 €
Agrément n° 2001-005

ASSOCIÉS

Francis Briest, **Co-Président**
Hervé Poulain
François Tajan, **Co-Président**

Fabien Naudan, **Vice-Président**

Directeur associé senior
Martin Guesnet

Directeurs associés
Stéphane Aubert
Emmanuel Berard
Olivier Berman
Isabelle Bresset
Matthieu Fournier
Bruno Jaubert
Matthieu Lamoure

ARTCURIAL HOLDING SA

Président Directeur Général :
Nicolas Orlowski

Vice Présidents :
Francis Briest, Hervé Poulain

Conseil d'Administration :
Francis Briest, Olivier Costa de Beauregard, Nicole Dassault, Laurent Dassault, Carole Fiquémont, Marie-Hélène Habert, Nicolas Orlowski, Pastor, Hervé Poulain

VENTES PRIVÉES

Contact : Anne de Turenne, **20 33**

CONSEILLER SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Serge Lemoine

ARTCURIAL
BRIEST - POULAIN - F.TAJAN

BUREAUX À L'ÉTRANGER

BELGIQUE

Vinciane de Traux, directeur
5, Avenue Franklin Roosevelt
B - 1050 Bruxelles
T +32 (0)2 644 98 44
vdetraux@artcurial.com

CHINE

Jiayi Li, consultante
798 Art District, No 4 Jiuxianqiao Lu
Chaoyang District
Beijing 100015
T +86 137 01 37 58 11
ljiayi7@gmail.com

ITALIE

Gioia Sardagna Ferrari, directeur
Palazzo Crespi,
Corso Venezia, 22
I - 20121 Milano
T +39 02 49 76 36 49
gsardagnaferrari@artcurial.com

BUREAUX EN FRANCE

BORDEAUX

Marie Janoueix
Hôtel de Gurchy
83 Cours des Girondins
33500 Libourne
T +33 (0)6 07 77 59 49
mjanoueix@artcurial.com

ARTCURIAL TOULOUSE
VEDOVATO – RIVET

Commissaire-priseur :
Jean-Louis Vedovato
8, rue Fermat – 31000 Toulouse
t. +33 (0)5 62 88 65 66
j-rivet@wanadoo.fr

ARTCURIAL LYON
MICHEL RAMBERT

Commissaire-priseur :
Michel Rambert
2-4, rue Saint Firmin
69008 Lyon
t. +33 (0)4 78 00 86 65
mrambert@artcurial-lyon.com

ARTCURIAL MARSEILLE
STAMMEGNA ET ASSOCIÉ

22, rue Edmond Rostand
13006 Marseille
Contact :
Inès Sonneville
t. +33 (0)1 42 99 16 55
isonneville@artcurial.com

ARQANA ARTCURIAL DEAUVILLE

32, avenue Hocquart de Turtot
14800 Deauville
t. +33 (0)2 31 81 81 00
contact@artcurial-deauville.com

ADMINISTRATION ET GESTION

Secrétaire général :
Axelle Givaudan

Relations clients :
Anne de Turenne, **20 33**
Karine Castagna, **20 28**
Alma Barthélemy, **20 48**

Marketing, Communication et Activités Culturelles :
Directeur : Carine Decroi
Morgane Delmas
Julie Jonquet-Caunes

Comptabilité et administration :
Directeur : Joséphine Dubois

Comptabilité des ventes :
Marion Carteirac, Sandrine Abdel
Vanessa Favre, Justine Lamarre,
Léonor de Ligondés, Vanessa Lass

Comptabilité générale :
Virginie Boisseau, Marion Bégat,
Sandra Margueritat, Mouna Sekou

Gestion des ressources humaines
Isabelle Chênais

Logistique et gestion des stocks :
Directeur : Éric Pourchot
Rony Avilon, Mehdi Bouchekout
Denis Chevallier, Julien Goron,
Joël Laviolette, Vincent Mauriol,
Lal Sellahannadi

Transport et douane :
Direction : Ronan Massart, **16 37**
Marine Viet, **16 57**
shipping@artcurial

ORDRES D'ACHAT, ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

Direction : Élodie Landais, **20 51**
Ralf Jaglin, Marie Trévoux,
Kristina Vrzests
bids@artcurial.com

ABONNEMENTS CATALOGUES

Direction :
Géraldine de Mortemart, **20 43**
Isaure de Kervénoaël, **20 20**

COMMISSAIRES PRISEURS HABILITÉS

Francis Briest, François Tajan,
Hervé Poulain, Isabelle Boudot
de La Motte, Isabelle Bresset,
Stéphane Aubert, Arnaud Oliveux,
Matthieu Fournier, Astrid Guillon

DÉPARTEMENTS D'ART

IMPRESSIONNISTE & MODERNE

Directeur Art Moderne :
Bruno Jaubert
Directeur Art Impressionniste :
Olivier Berman
École de Paris, 1905 – 1939 :
Expert : Nadine Nieszawer
Spécialiste junior, catalogueur :
Priscilla Spitzer
Spécialiste junior :
Tatiana Ruiz Sanz
Recherche et certificat :
Jessica Cavalero
Historienne de l'art :
Marie-Caroline Sainsaulieu
Administrateurs :
Florent Wanecq, **20 63**
Alexia de Cockborne, **16 21**

POST-WAR & CONTEMPORAIN

Directeur associé senior, spécialiste :
Martin Guesnet
Directeur Art Abstrait :
Hugues Sébilleau
Spécialiste senior :
Arnaud Oliveux
Recherche et certificat :
Jessica Cavalero
Catalogueur :
Sophie Cariguel, **20 04**
Administrateur :
Karine Castagna, **20 28**

ORIENTALISME

Directeur :
Olivier Berman
Administrateur :
Alexia de Cockborne, **16 21**

ÉCOLES ÉTRANGÈRES DE LA FIN DU XIX^E S.

Directeur : Olivier Berman
Administrateur :
Tatiana Ruiz Sanz, **20 34**

ESTAMPES, LIVRES ILLUSTRÉS ET MULTIPLES

Expert : Isabelle Milsztein
Catalogueur et administrateur :
Julie Hottner, **20 25**

ART DÉCO

Expert : Félix Marcilhac
Spécialiste : Sabrina Dolla, **16 40**
Recherche et documentation :
Cécile Tajan

DESIGN

Directeur :
Emmanuel Berard
Administrateur :
Claire Gallois, **16 24**

MOBILIER, OBJETS D'ART DU XVIII^E ET XIX^E S.

Directeur :
Isabelle Bresset
Céramiques, expert :
Cyrille Froissart
Orfèvrerie, experts :
S.A.S. Déchaut-Stetten,
Marie de Noblet
Catalogueur :
Filippo Passadore
Administrateur :
Gabrielle Richardson, **20 68**

TABLEAUX ET DESSINS ANCIENS ET DU XIX^E S.

Directeur :
Matthieu Fournier
Dessins anciens, experts :
Bruno et Patrick de Bayser
Estampes anciennes, expert :
Antoine Cahen
Sculptures, expert :
Alexandre Lacroix
Tableaux anciens, experts :
Cabinet Turquin
Catalogueur :
Elisabeth Bastier
Administrateur :
Alix Fade, **20 07**

CURIOSITÉS, CÉRAMIQUES ET HAUTE ÉPOQUE

Expert : Robert Montagut
Contact :
Isabelle Boudot de La Motte, **20 12**

LIVRES ET MANUSCRITS

Spécialiste :
Guillaume Romaneix, **16 49**
Expert : Olivier Devers
Administrateur :
Lorena de las Heras, **16 58**

ART TRIBAL

Direction :
Florence Latieule, **20 38**

ART D'ASIE

Expert : Philippe Delalande
Contact : Isabelle Bresset, **20 13**

ARCHÉOLOGIE D'ORIENT ET ARTS DE L'ISLAM

Expert : Annie Kevorkian
Administrateur :
Mathilde Neuve-Église, **20 75**

ARCHÉOLOGIE

Expert : Daniel Lebeurrier
Contact : Isabelle Bresset, **20 13**

BIJOUX

Directeur : Julie Valade
Experts : S.A.S. Déchaut-Stetten
Administrateurs :
Marianne Balse, **20 52**
Laetitia Merendon, **16 30**
Laura Mongeni, **16 30**

MONTRES

Expert : Romain Réa
Direction :
Marie Sanna-Legrand, **16 53**
Administrateur :
Laetitia Merendon, **16 30**

ARTCURIAL MOTORCARS AUTOMOBILES DE COLLECTION

Directeur :
Matthieu Lamoure
Spécialiste : Pierre Novikoff
Consultant : Frédéric Stoesser
Clerc : Antoine Mahé, **20 62**
Administrateurs :
Iris Hummel, **20 56**
Anne-Claire Mandine

AUTOMOBILIA AÉRONAUTIQUE, MARINE

Directeur :
Matthieu Lamoure
Direction :
Sophie Peyrache, **20 41**
Expert automobilia :
Estelle Prévot-Perry

BANDES DESSINÉES

Expert : Éric Leroy, **20 17**
Administrateur :
Saveria de Valence, **20 11**

VINS ET SPIRITUEUX

Experts :
Laurie Matheson, **16 33**
Luc Dabadie, **16 34**
Administrateur :
Marie Calzada, **20 24**
vins@artcurial.com

VINTAGE & COLLECTIONS

Spécialiste : Cyril Pigot, **16 56**
Spécialiste junior :
Eva-Yoko Gault, **20 15**

VENTES GÉNÉRALISTES

Direction :
Isabelle Boudot de La Motte
Spécialiste junior mode vintage :
Elisabeth Telliez, **16 59**
Administrateurs :
Juliette Leroy, **20 16**
Thaïs Thirouin, **20 70**

SOUVENIRS HISTORIQUES ET ARMES ANCIENNES

Experts : Gaëtan Brunel
Administrateur :
Juliette Leroy, **20 16**

INVENTAIRES

Directeur :
Stéphane Aubert
Consultant : Jean Chevallier
Clercs aux inventaires :
Inès Sonneville, **16 55**
Astrid Guillon, **20 02**
Administrateur :
Marie-Bénédicte Charreyre, **20 18**

Tous les emails des collaborateurs d'Artcurial Briest-Poulain-F.Tajan, s'écrivent comme suit : initiale du prénom et nom @artcurial.com, par exemple : iboudotdelamotte@artcurial.com

Les numéros de téléphone des collaborateurs d'Artcurial se composent comme suit : **+33 1 42 99 xx xx**

AFFILIÉ À INTERNATIONAL AUCTIONEERS

IAA International Auctioneers

Ordre d'achat
Absentee Bid Form

JOANN SFAR
VENTE N°2582

SAMEDI 26 AVRIL 2014 À 14H
PARIS – 7, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES



○ ORDRE D'ACHAT / *ABSENTEE BID*

○ LIGNE TÉLÉPHONIQUE / *TELEPHONE*

TÉLÉPHONE / *PHONE :*

RÉFÉRENCES BANCAIRES / *BANK REFERENCE*

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) / *IBAN AND BIC :*

NOM DE LA BANQUE / *NAME OF THE BANK :*

ADRESSE / *POST ADDRES :*

TÉLÉPHONE / *PHONE :*

GESTIONNAIRE DU COMPTE / *ACCOUNT MANAGER :*

CODE BANQUE / *BIC OR SWIFT :*

NUMÉRO DE COMPTE / *IBAN :*

CODE GUICHET :

CLEF RIB :

NOM / *NAME :*

PRÉNOM / *FIRST NAME :*

ADRESSE / *ADRESS :*

TÉLÉPHONE / *PHONE :*

FAX :

EMAIL :

MERCI DE BIEN VOULOIR JOINDRE À CE FORMULAIRE UNE COPIE DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ (PASSEPORT OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ)
SI VOUS ENCHÉRISSEZ POUR LE COMPTE D'UNE SOCIÉTÉ, MERCI DE JOINDRE UN EXTRAIT KBIS DE MOINS DE 3 MOIS.
COULD YOU PLEASE PROVIDE A COPY OF YOUR ID OR PASSPORT
IF YOU BID ON BEHALF OF A COMPANY, COULD YOU PLEASE PROVIDE A POWER OF ATTORNEY.

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS DE VENTE DÉCRITES DANS LE CATALOGUE, JE DÉCLARE LES ACCEPTER ET VOUS PRIE D'ACQUÉRIR POUR MON COMPTE PERSONNEL AUX LIMITES INDIQUÉES EN EUROS, LES LOTS QUE J'AI DÉSIGNÉS CI-DESSOUS. (LES LIMITES NE COMPRENANT PAS LES FRAIS LÉGAUX).

I HAVE READ THE CONDITIONS OF SALE AND THE GUIDE TO BUYERS PRINTED IN THIS CATALOGUE AND AGREE TO ABIDE BY THEM. I GRANT YOUR PERMISSION TO PURCHASE ON MY BEHALF THE FOLLOWING ITEMS WITHIN THE LIMITS INDICATED IN EUROS. (THESE LIMITS DO NOT INCLUDE BUYERS PREMIUM AND TAXES).

LOT	DESCRIPTION DU LOT / *LOT DESCRIPTION*	LIMITE EN EUROS / *MAX. EUROS PRICE*
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€
N°		€

LES ORDRES D'ACHAT DOIVENT IMPÉRATIVEMENT NOUS PARVENIR AU MOINS 24 HEURES AVANT LA VENTE.
TO ALLOW TIME FOR PROCESSING, ABSENTEE BIDS SHOULD BE RECEIVED AT LEAST 24 HOURS BEFORE THE SALE BEGINS.

DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRE
REQUIRED DATED SIGNATURE

À RENVOYER / *PLEASE MAIL TO :*

ARTCURIAL–BRIEST–POULAIN–F.TAJAN
7, ROND-POINT DES CHAMPS-ELYSÉES
75008 PARIS

FAX : +33 (0)1 42 99 20 60
BIDS@ARTCURIAL.COM

